

Intervention de Daniel Valéro

Conseil départemental du 14 décembre 2018

Merci monsieur le Président.

Avec cette délibération, il est une nouvelle fois question -mes chers collègues- de tout mettre en œuvre pour que l'accès au numérique en très haut débit devienne une réalité sur tous nos territoires et pour tous les Rhodaniens.

Il n'est pas nécessaire de rappeler la nécessité de cet accès pour nos entreprises et pour chacun d'entre nous, y compris dans notre vie personnelle. Nos collègues maires ne manquent jamais de nous rappeler non plus, que c'est un facteur essentiel d'attractivité pour leurs communes et notamment pour le développement des parcs d'activités.

En avril 2018, notre Département a conventionné avec les opérateurs Orange et SFR afin qu'ils équipent tous nos territoires en fibre optique.

Vous vous souvenez que notre négociation avait permis de financer ces infrastructures sur fonds privés, c'est-à-dire sur les fonds des opérateurs. Pour le Département du Rhône, cela représente un engagement de plus de 200 millions d'euros, répartis sur quatre années, les travaux s'échelonnant de 2016 à 2020. Pour mémoire, l'ensemble des accès commerciaux devra être une réalité pour tous les Rhodaniens à la fin de l'année 2022.

Nous avons évoqué, ici même, la situation très différente de départements voisins du nôtre, qui subventionnent les opérateurs avec des budgets considérables via des délégations de service public. En Isère, la dépense est de 100 millions d'euros, par exemple, et c'est la même chose dans la Loire, l'Ain et ailleurs. On imagine sans peine qu'elle aurait été la situation de nos finances s'il avait fallu inscrire de telles dépenses dans notre budget !

Mais pour inconfortable qu'est la situation financière de nos voisins, elle présente un intérêt... juridique. En effet, les délégations de service public mises en place par nos collègues, prévoient -naturellement- des dispositifs coercitifs pour protéger leur collectivité et les dépenses publiques engagées.

Sachant que -dans notre cas- il s'agit de fonds privés et qu'il n'y a donc pas de délégation de service public, **le premier objet de ce rapport est de consolider et de sécuriser les déploiements des opérateurs. Et surtout, de s'assurer qu'ils répondront bien présents à l'heure du rendez-vous fixé pour l'équipement final !**

Et depuis peu c'est possible, puisque la Loi nous offre cette opportunité depuis juillet 2018. C'est un outil dit « de contrainte » des opérateurs, prévu par l'article L33-13 du code des Communications Électroniques et des Postes.

Que dit cet article ?

Simplement qu'une pénalité peut être prononcée par l'Autorité Régulatrice des Télécoms et des Postes (ARCEP) si les opérateurs n'honorent pas leurs engagements, notamment les engagements souscrits auprès de l'État dans le cadre du plan national France Très Haut Débit.

Et l'on peut dire que le législateur a bien pris la mesure du danger puisqu'il a autorisé des

pénalités jusqu'à... 3 % du chiffre d'affaires du groupe concerné ! Nous ne sommes donc pas du tout dans le registre des sanctions un peu symboliques, comme celles qu'on peut connaître avec certains marchés publics. Et tous ceux qui -parmi vous- siègent dans des commissions d'appel d'offres comprendront bien à quoi je fais allusion.

C'est donc clairement incitatif pour respecter le calendrier... Et les opérateurs Orange, comme SFR, ont accepté d'intégrer cette contrainte dans les conventions de suivi qui nous lient avec eux. C'est un gage supplémentaire de réussite dans notre démarche.

L'autre élément essentiel de ce rapport concerne 54 communes de notre département, relevant des secteurs de Villefranche-sur-Saône, Anse, le Val d'Oingt et de l'Arbresle.

Sur ces 54 communes, Orange -comme SFR- s'étaient positionnés tous les deux pour y déployer leur réseau de fibre optique. Vous me direz qu'il vaut mieux 2 réseaux qu'aucun... Mais cela n'a tout de même pas beaucoup de sens d'un point de vue technologique, financier -même si ce n'est pas nous qui payons- et réglementaire. En effet, ces réseaux sont -par nature- mutualisables et susceptibles d'accueillir sans discrimination tous les fournisseurs d'accès.

Cet été, Orange et SFR sont donc parvenus à un accord de répartition des communes au plan national. Le cas singulier des 54 communes du Rhône où ils déployaient la fibre en même temps n'a pas été oublié. Cet accord national prévoit que, pour ces 54 communes, c'est SFR qui construira le réseau pour le compte des deux opérateurs. Il n'y aura plus qu'à gérer avec eux l'effacement de quelques doublons de mobiliers urbains pour les communes où ils avaient simultanément démarré les travaux.

La situation est donc désormais clarifiée sur notre département et ses 219 communes : Orange déploiera la fibre sur 165 communes et SFR sur 54. Vous avez le détail dans le rapport.

Les réseaux construits seront ouverts à tous les opérateurs sans discrimination. Les travaux s'échelonneront jusqu'à fin décembre 2020, comme je vous l'indiquais tout à l'heure.

Les ouvertures commerciales seront progressives dans la continuité des travaux, les dernières ouvertures commerciales intervenant à la fin de l'année 2022.

Et les opérateurs seront donc redevables auprès de l'État, et sous le coup de pénalités prononcées par l'Autorité Régulatrice des télécommunications et des Postes en cas de manquement.

Pour compléter votre information, à ce jour -sur notre département- Orange a commercialement ouvert le service à 33 000 adresses. 36 000 adresses supplémentaires sont construites et vont, prochainement, ouvrir commercialement. Au total Orange raccordera près de 180 000 locaux (logements, entreprises, administrations, etc.).

De son côté SFR a rencontré toutes les communes sauf quatre (Légny, Moiré, Montmelas-Saint-Sorlin et Saint-Cyr-le-Chatoux), qui n'auront pas d'implantations d'armoires puisqu'elles seront alimentées par l'équipement d'une commune voisine.

Selon son plan, SFR ouvrira commercialement 7 500 premières adresses d'ici les mois d'avril-mai prochains, à Anse, l'Arbresle et dans les communes proches de ces deux chefs-lieux.

45 000 locaux devraient être desservis d'ici à décembre 2020 et ouverts progressivement aux administrés d'ici à décembre 2022.

2019 et 2020 seront donc des années d'intenses déploiements et nous suivons le déroulement de très près avec l'EPARI. Un comité de suivi réunit chaque semestre les opérateurs, élus départementaux, représentants de l'État et présidents d'EPCI pour un point d'avancement et pour faire remonter les problèmes éventuels. Ceux-ci sont, vous vous en doutez, inévitables compte tenu de la rapidité et du volume exceptionnels de ce chantier. À chaque fois nous tentons, bien sûr, de minimiser les impacts et de répondre au plus vite, même s'il est difficile de régler rapidement des difficultés individuelles, et parfois très particulières, même si elles sont légitimes.

Nous sommes donc engagés dans un travail en « dentelle » qui nous réservera sans doute bien des surprises jusqu'à l'ouverture totale, mais nous mettons en œuvre tous les moyens disponibles pour y parvenir. C'est la raison pour laquelle, si vous m'y autorisez monsieur le Président, je vous tiendrai régulièrement informé de l'avancée de ce chantier inédit et décisif pour le Département du Rhône.

Ce rapport propose donc un avenant à nos conventions d'avril 2018 avec Orange et SFR

- **pour y intégrer le caractère contraignant de leurs déploiements et les pénalités qui l'accompagne sous contrôle de l'ARCEP,**
- **pour re-préciser le calendrier en conséquence**
- **et acter que SFR construira le réseau sur 54 communes pour le compte des deux opérateurs, la convention avec Orange sur ces 54 communes deviendra donc caduque.**

L'État et l'ensemble des EPCI du Rhône seront sollicités pour ratifier ces avenants dans les mêmes termes.

Je vous remercie.